

GÉNÉRAL ALLARD

La famille Allard est une ancienne famille de l'arrondissement de Parthenay. Le père de celui dont nous allons parler avait été, avant la Révolution, procureur du Roi près l'hôtel de ville de Parthenay, et après 1789 était devenu le premier maire constitutionnel de la ville, puis commissaire du Directoire exécutif près le tribunal correctionnel.

NELZIR ALLARD naquit à Parthenay, le 27 octobre 1798 ; il fit ses études à Poitiers, et entra très jeune et dans un très bon rang à l'école Polytechnique. Il se trouva être au nombre des élèves de l'école qui furent licenciés par la Restauration, pour avoir pris les armes en 1814 et 1815, mais il fut aussi du petit nombre de ceux qui, quelques mois plus tard, rentrèrent, à la suite d'un concours, dans les écoles du Gouvernement.

Élève de l'école d'application du génie en 1817, nommé lieutenant en 1820, il devint capitaine de son arme en 1825 ; aide de camp du général Valazé, il assista et prit part au siège d'Alger. Puis il rentra en France et s'occupa alors activement de la question des fortifications de Paris. Ce fut à ce moment qu'il publia, dans le *Spectateur militaire*, divers écrits qui attirèrent l'attention sur lui.

Aux élections législatives de 1834, Nelzir Allard, alors capitaine,

avait posé sa candidature dans l'arrondissement de Parthenay, mais il n'avait pas été élu. En 1837 il se présenta de nouveau et se trouva en présence des mêmes concurrents que trois ans auparavant, et malgré la grande situation politique et la légitime influence qu'avait M. Agier, député sortant qui se représentait, Allard fut élu député.

A la Chambre, pour bien déterminer sa politique, il prit place dans les rangs de l'opposition dynastique.

En 1839, il fut nommé maître des requêtes au Conseil d'État en service extraordinaire.

De 1837 à 1848, Allard fut député du département des Deux-Sèvres sans interruption, et cependant il eut à se soumettre à des réélections nombreuses, car chaque fois qu'il gagnait un grade dans l'armée, en vertu du principe qui interdisait alors à tout député d'accepter aucune fonction salariée, il devait donner sa démission et se faire réélire par ses électeurs.

En 1839, il était réélu contre Agier, et le nombre de voix obtenues par son concurrent était bien inférieur à celui que ce même candidat avait obtenu deux ans avant. En 1840, Allard était encore réélu contre Agier, et celui-ci n'avait plus que quelques voix; enfin, en 1842, il était nommé de nouveau sans qu'aucun concurrent se soit présenté contre lui; en 1846 et en 1847, il était également réélu dans les mêmes conditions par les mêmes électeurs.

Comme député pendant ces dix années, il prit part à toutes les grandes discussions militaires qui s'agitèrent dans le Parlement, et il a laissé sur un grand nombre de ces questions des rapports fort intéressants. Nous citerons entre autres ceux relatifs aux pensions militaires, à l'augmentation de l'effectif de la gendarmerie et surtout ses travaux sur les fortifications de Paris. Nous pouvons ajouter que quelques-uns des discours qu'il prononça en 1842, 1843, 1845, furent imprimés en brochures tirées à plusieurs milliers d'exemplaires et répandues à profusion par les soins du Gouvernement.

Mais à côté de cette vie parlementaire si active et si remplie, Allard ne négligeait pas les intérêts de sa carrière militaire. Chef de bataillon en 1840, il était nommé lieutenant-colonel en 1844, et colonel en 1847.

Lorsqu'éclata la Révolution de 1848, le colonel Allard, comme presque tous les hommes politiques de cette époque, embrassa la cause de la République avec ardeur; il fut attaché au service des

ateliers nationaux, et le *Journal officiel* du temps conserve une harangue qu'il adressa en cette qualité à Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur.

Comme républicain, et à titre d'ancien député, il fut un instant candidat aux élections de l'Assemblée constituante dans les Deux-Sèvres, mais sa candidature, peu soutenue, fut bientôt abandonnée.

Aux journées de Juin, le colonel Allard, qui venait d'être mis en disponibilité par suite d'une rancune politique d'un des membres du Gouvernement provisoire, n'hésita pas à aller offrir ses services et son épée au général Cavaignac ; celui-ci lui donna la périlleuse mission d'aller diriger l'attaque des barricades de la place de la Bastille. Grâce à son énergie, les 37 barricades qui séparaient la place de la Bastille de la place de la barrière du Trône étaient enlevées dans la journée.

Quelques jours après le général Lamoricière, ministre de la guerre, offrait au colonel Allard le commandement du génie dans l'armée de Paris.

En 1849 il fut, sur sa demande, nommé directeur des fortifications à Nantes, et bientôt après, le prince Louis-Napoléon, président de la République, le fit, en décembre 1851, général de brigade.

Ce fut alors que le général Allard attacha sa fortune politique à celle de l'Empire. Nommé conseiller d'État au mois de janvier 1852, il devint au mois de juillet de la même année président de la section de la guerre, et il a exercé ces hautes fonctions pendant toute la durée du second Empire. Ce fut même en cette qualité qu'il défendit brillamment, au nom du Gouvernement, devant le Sénat et le Corps législatif, plusieurs projets de lois importants, entre tous ceux relatifs à l'armée et à la garde mobile présentés en 1867 par le maréchal Niel.

En 1857, Allard fut promu au grade de général de division. Il entra au Conseil général des Deux-Sèvres en 1842, et siégea sans interruption dans cette Assemblée jusqu'en 1876, après l'avoir présidée pendant vingt-deux ans. Mais lorsque M. le marquis de La Rochejaquelein devint sénateur, le général Allard dut, pour un temps, lui céder le fauteuil de la présidence.

Depuis longtemps déjà, le général Allard avait été élevé par l'Empereur à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

Après 1870 et la chute de l'Empire, le général Allard rentra dans la vie privée et se tint à l'écart de la politique pendant tout le temps

que dura l'Assemblée nationale. Mais en 1876, lorsque le pays fut appelé par la nouvelle constitution à élire un Sénat et une Chambre des députés, le général Allard, qui avait gardé sa fidélité politique au Gouvernement impérial se mit sur les rangs pour être élu sénateur comme candidat bonapartiste; il ne fut pas élu, et il posa immédiatement sa candidature à la députation dans l'arrondissement de Parthenay. Quelques jours plus tard, le 20 février 1876, cet arrondissement, toujours fidèle à son ancien élu, nomma le général Allard député par plus de huit mille voix.

Arrivé à la Chambre, le général Allard se fit inscrire parmi les membres du groupe de l'Appel au peuple; mais les fatigues et son grand âge ne lui permirent pas de prendre part aux travaux de l'Assemblée, il mourut en effet peu de temps après à Paris, le 13 octobre 1877.

Son corps fut ramené à Parthenay où ses obsèques eurent lieu le 14 novembre au milieu d'une grande affluence de population.

La vie du général Allard a été longue, glorieuse et toujours utilement remplie. La ville de Parthenay s'honore de l'avoir vu naître, et bien avant sa mort elle avait déjà donné son nom à l'une de ses principales rues.

Le général Allard a laissé des travaux importants et en outre deux volumes de mémoires qui relatent les faits principaux de son existence.

Son nom est dignement porté par ses deux fils qui, soldats comme leur père, servent aujourd'hui la France, l'un dans l'arme du génie où il est colonel, l'autre dans la marine.
